

# Station Verte.com

le magazine professionnel des 600 Stations Vertes

## Le Mot du Président



Bravo : un tiers des stations du réseau a réagi à l'appel de la Fédération pour marquer le 45ème anniversaire de notre label.

En mai dernier, nous avons proposé au grand public un programme de 170 idées de balades sur un site web événementiel [www.45ans45sejours.com](http://www.45ans45sejours.com).

Cette action met en évidence la remarquable capacité de mobilisation de celles et ceux qui portent le label Station Verte partout en France. En l'espace de trois mois, depuis le lancement de l'opération jusqu'à la date de l'évènement fixée au samedi 09 mai, 175 stations se sont manifestées dans 69 départements. Cela montre que nous devons continuer à nous mobiliser ensemble autour de telles opérations de promotion pour le bénéfice du touriste.

Notre effort premier doit être concentré sur la mise à jour régulière des fiches-stations sur le portail [www.stationverte.com](http://www.stationverte.com). Plus nous communiquerons sur nos activités, nos hébergements et nos idées de séjours, plus les recherches sur le site seront rendues aisées pour les internautes. C'est aussi en fonction des informations que vous aurez entrées sur vos fiches-stations que nous pourrons, dès 2010 et comme le prévoit le Schéma directeur, insérer automatiquement un pictogramme sur chaque fiche-station. Ce pictogramme doit permettre aux internautes de reconnaître les thématiques fortes de votre station et choisir sa destination en fonction de ses attentes : « nature », « confort et art de vivre », « loisirs », « identité et patrimoine ».

Par ailleurs, je vous l'annonçais dans le précédent numéro, l'équipe technique de la Fédération s'enrichit aujourd'hui avec l'arrivée d'un Animateur réseau, Laurent SIFFERT. Sa mission sera d'une part l'animation du réseau des stations au travers de réunions et de réflexions au plus près du terrain, et d'autre part, la mise en place d'une démarche qualité afin de répondre à nos objectifs stratégiques. Vous trouverez joint à ce magazine un document rappelant les coordonnées des membres de l'Équipe à votre service au siège de la Fédération.

Je vous donne rendez-vous les 08 et 09 octobre dans la Station Verte du Lac de Vassivière, en Limousin pour notre 10ème Congrès national des Stations Vertes.

Noël RAVASSARD  
Président



## Actualité du réseau P2-3

**Réforme des communes touristiques : un dispositif au service d'une meilleure reconnaissance P4-5-6**

**Remises de charte : le label Station Verte en fête ! P7**

**Équipements touristiques à vocation sociale : les aides de l'ANCV pour se développer P8**



### Actu

#### À vélo dans les Stations Vertes.

Cet été, le Tour de France 2009 est passé par 17 Stations Vertes : Sallèles d'Aude (Aude) ; Ax les Thermes, Les Cabannes, Tarascon sur Ariège, Aulus les Bains (Ariège) ; Argelès Gazost (Hautes-Pyrénées) ; La Châtre (Indre) ; Donzy (Nièvre) ; Le Syndicat (Vosges) ; Luttenbach, Lautenbach (Haut-Rhin) ; Séez, Beaufort, Les Saisies (Savoie) ; Talloires (Haute-Savoie) ; Sault, Bedoin (Vaucluse). Une arrivée d'étape a été recensée dans une Station Verte : Le Grand Bornand (Haute-Savoie).

**Réorganisation de la page d'accueil du site** [www.stationverte.com](http://www.stationverte.com) pour mettre encore plus en avant vos « idées de séjours », « hébergements » et « manifestations ». Deux nouveautés : un module « activités » a été créé et des flux RSS invitent l'internaute à s'abonner pour accéder automatiquement sur son ordinateur aux informations mises à jour.

Votre contact :

Ludovic BABY, tél. 03 80 54 10 52  
e-mail : [ludovic.baby@stationverte.com](mailto:ludovic.baby@stationverte.com)

#### Inscriptions au congrès 2009.

N'oubliez pas de renvoyer votre fiche d'inscription avant le 25 septembre au siège et votre bulletin de réservation d'hébergement avant le vendredi 15 septembre.

Votre contact :

Carine GUGGER,  
tél. 03 80 54 10 50  
e-mail : [carine.gugger@stationverte.com](mailto:carine.gugger@stationverte.com)

#### Publications.

La Fédération lance une e-newsletter professionnelle et une e-newsletter grand public dès le 3ème trimestre 2009. Le contenu proviendra en majorité des informations entrées sur vos fiches-stations.

Votre contact :

Samyra BENBACHIR,  
tél. 03 80 54 10 51  
e-mail : [samyra.benbachir@stationverte.com](mailto:samyra.benbachir@stationverte.com)

### Et aussi...

#### Maison de la France et ODIT France deviennent ATOUT France.

Née le 19 mai dernier du rapprochement de Maison de la France et d'ODIT France, la nouvelle agence de développement touristique de la France rassemble les expertises de ces deux organismes, respectivement en matière de promotion et d'ingénierie. ATOUT France est placée sous la présidence de Renaud DONNEDIEU DE VABRES et sous la direction de Christian MANTEI.

#### Réforme des communes touristiques et des stations classées.

Entrée en vigueur le 03 mars dernier, elle propose des critères rénovés et une procédure simplifiée. Ce dispositif constitue une porte ouverte pour les Stations Vertes

=> Voir dossier complet pages 4 à 6.

#### Dérogations au repos dominical.

C'est fin septembre que seront prises toutes les dispositions de la loi Mallié parue le 11 août dernier au Journal officiel. Certaines dispositions s'appliquent déjà, telle la possibilité pour les commerces de détail alimentaire de rester ouverts une heure de plus, jusqu'à 13h, le dimanche.

#### Application de la TVA à 5,5% dans la restauration.

Depuis le 1er juillet dernier, la TVA dans la restauration est passée officiellement de 19,6 à 5,5%. Lorsque des opérations passibles de taux différents font l'objet d'une facturation globale et forfaitaire, il appartient au restaurateur de ventiler les recettes correspondant à chaque taux, de manière simple et économiquement réaliste et sous réserve du droit de contrôle de l'administration. A défaut, le prix doit être soumis dans sa totalité au taux normal.





## Bilan positif pour l'opération «45 ans de Stations Vertes»

### Satisfaction des stations participantes

30% des stations participantes a transmis à la Fédération un bilan de l'évènement. Les professionnels des stations se disent globalement satisfaits et souhaitent renouveler l'expérience. Côté fréquentation, la majorité des animations étant libres et faciles d'accès, la plupart des stations ont difficilement pu quantifier le nombre de visiteurs le 09 mai. On note par exemple 114 randonneurs à Plougonvelin (Finistère) et 5 à Annot (Alpes de Hautes Provence). À noter : la date est jugée trop précoce pour les stations situées en altitude.

### Succès du jeu « 45 ans / 45 séjours » : près de 3 000 participants

Afin de générer de l'intérêt de la part du grand public pour les animations programmées le 09 mai, un jeu-concours a été proposé sur le site [www.45ans45sejours.com](http://www.45ans45sejours.com) du 30 avril au 09 juin. La dotation était composée de 45 séjours dans les Stations Vertes, incluant 12 séjours en VVF Villages, marque avec laquelle la Fédération travaille en partenariat. Près de 3 000 internautes ont renvoyé leur participation. Bravo aux stations ayant assuré la dotation de ces séjours.

### Efficacité du relais auprès des media : trois fois plus d'articles qu'en 2008

De mi-février à mi-juin, la Fédération a comptabilisé 466 articles évoquant les Stations Vertes soit plus du triple par rapport à l'année dernière. 258, publiés dans 87 supports majoritairement de presse quotidienne et hebdomadaire régionale et locale, ont été spécifiquement liés à l'opération. En tout, 118 stations ont été valorisées. À noter : afin d'apporter un soutien aux stations, la Fédération avait mis à disposition un communiqué et un dossier de presse à transmettre aux journalistes.

### Perspectives

La principale suggestion remontant de la part des stations est de reproduire des actions de promotion communes. Celles-ci ont un réel impact sur la durée si elles sont bien travaillées en amont du point de vue de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs, notamment locaux (ex : prestataires, associations de randonneurs, etc.). Pour aller plus loin : accroître notre présence sur Internet et mettre en œuvre des partenariats sont également des pistes à retenir.

## C'est dit !



*Bonne initiative pour faire connaître le réseau Stations Vertes et les activités nature de la ville – Montreuil-Bellay (Maine et Loire)*

*Pour nous, ce fut une réussite ; le temps et les randonneurs, touristes et locaux, étaient au rendez-vous – Mahalon (Finistère)*

*La météo peu clémente a sans doute limité le nombre de participants. Mais localement, il se pourrait que l'organisation de ce type d'activités un samedi soit un peu moins favorable que le dimanche. Notre communication pourrait sans doute être améliorée aussi – Châtillon sur Loire (Loiret)*

*Nous avons remarqué que le label "Station Verte" n'est pas connu de tous ; l'opération est donc à renouveler. Nous réfléchissons au programme que nous proposerons en 2010 – Rue (Somme)*

*Les participants ont été satisfaits par l'accueil et par la randonnée qui était très bien balisée – Montpezat de Quercy (Tarn et Garonne)*

*L'apéritif offert par la mairie a permis la rencontre entre élus et marcheurs créant ainsi de sympathiques échanges – Mélisey (Haute-Saône)*

*Opération réussie : notre image s'en trouve améliorée, nous ne sommes pas "noyés dans la masse" comme lors des journées du Patrimoine – L'Argentière la Bessée (Hautes-Alpes)*

*Satisfaction pour cette première édition puisque randonneurs, habitants, touristes, producteurs ont répondu présents – Bourdeaux (Drôme)*



## Les chiffres

**3 mois** de mobilisation du réseau

**143 Stations Vertes** officiellement participantes

**1 site web évènementiel** :  
[www.45ans45sejours.com](http://www.45ans45sejours.com)

**170 animations** et idées de balades recensées

**45 séjours** mis en jeu

**3 000 internautes environ** ont participé au jeu

**258 articles** dans 87 supports de presse  
(période : 18/02 au 15/06)

**118 stations** citées par les media





Interview de Michel CAZAUBON,  
Chef du Bureau des Destinations  
Touristiques Direction Générale de la  
Compétitivité, de l'Industrie et des  
Services (DGCIS)

Une seule catégorie de station classée, des critères rénovés et une procédure simplifiée : tel est le fondement de la réforme juridique des communes touristiques et des stations classées entrée en vigueur le 3 mars dernier. Pour les Stations Vertes, ce dispositif assoupli est une porte ouverte : celle d'une meilleure reconnaissance par l'État d'une identité touristique et de besoins spécifiques.

## Qu'apporte la dénomination « commune touristique » ?

Avant tout : une reconnaissance pour la structuration et l'attractivité touristiques d'une commune. C'est également une étape incontournable pour accéder dans un second temps au statut et aux avantages propres à une « station classée ». Il est aujourd'hui possible de devenir « commune touristique » en deux mois car le montage du dossier a été simplifié au maximum. La commune doit avoir un Office de Tourisme classé (dès 1 étoile), une capacité d'hébergements marchands suffisante (NDLR : voir tableau de calculs page 6) et des animations organisées pour la clientèle touristique. Le Conseil Municipal prend ensuite une délibération sollicitant la dénomination de « commune touristique ».



Dans le cas où la commune est membre d'une communauté de communes (EPCI) à laquelle la compétence tourisme a été transférée, (présence d'un office de tourisme communautaire et transfert de la compétence d'instituer la taxe de séjour, qu'elle soit effectivement perçue ou non), c'est à l'organe délibérant de l'EPCI de solliciter la dénomination de commune touristique pour une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes membres. Le dossier est à transmettre, accompagné de la délibération sollicitant la dénomination, aux services préfectoraux. Le délai d'instruction est de deux mois à réception du dossier complet. Si le dossier est conforme, le Préfet prend alors un arrêté de dénomination de commune touristique pour une durée de 5 ans\*.

## Comment devenir « station classée » ?

La dénomination « commune touristique » est un préalable. Le classement en station de tourisme vise à reconnaître une commune qui a structuré son offre pour en faire une destination d'excellence. À l'exclusion des territoires équipés pour la pratique de sports d'hiver et d'alpinisme, où seuls les EPCI peuvent faire la

Il est intéressant de noter que les critères de votre charte se situent à la croisée des chemins entre la dénomination « commune touristique » et celle de « station classée »

demande de classement en station de tourisme, les communes membres de l'EPCI conservent la faculté de demander, le classement en station de tourisme pour elles-mêmes. Les conditions sont nombreuses et concernent l'hébergement, l'accessibilité, la circulation, les équipements commerciaux, les politiques d'urbanisme, d'environnement, d'embellissement et la promotion touristique. Si le dossier est conforme, le classement est prononcé par décret pour une durée ferme de 12 ans. Dans le cas contraire, une lettre motivée de rejet est adressée au préfet. À réception du dossier complet par la préfecture, la durée d'instruction ne peut excéder un an\*. À noter : avant l'échéance des 12 ans, si la commune souhaite prétendre de nouveau au classement, elle devra préalablement s'assurer que l'arrêté de dénomination en commune touristique est toujours valide.

## Quels sont les avantages du classement en station ?

Le surclassement démographique, la majoration de l'indemnité des maires et adjoints, la perception directe de la taxe sur les droits de mutation lorsque la population est inférieure ou égale à 5 000 habitants. Par ailleurs, des facilités administratives de gestion sont données, comme la possibilité d'agrément des fonctionnaires pour en faire des auxiliaires de police lors de festivités ou la vente dérogatoire de certaines boissons pendant les manifestations.

# Dispositif au service d'une meilleure reconnaissance



Télécharger le dossier :

[http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z2/territo/env\\_reglementaire/stations2008/index.jsp](http://www.tourisme.gouv.fr/fr/z2/territo/env_reglementaire/stations2008/index.jsp)

Rendez-vous jeudi 08 octobre, lors du Congrès national : Michel CAZAUBON interviendra au sujet de la réforme.

Votre contact pour toutes questions :

**Philippe BERNEZ**,  
Directeur, tél. 03 80 54 10 49

e-mail :  
[philippe.bernez@stationverte.com](mailto:philippe.bernez@stationverte.com)

## Quelle est votre analyse pour ce qui concerne les Stations Vertes ?

Il est intéressant de noter que les critères de votre charte se situent à la croisée des chemins entre la dénomination « commune touristique » et celle de « station classée ». Cela montre que vos communes peuvent répondre aux critères définis par le Législateur et parallèlement, ce dernier a bien saisi les caractéristiques propres à des communes touristiques. En sachant que le dispositif n'a prévu aucune promotion (logo, panneau, etc.) puisque les deux dénominations ne sont pas des labels.

Pour vos Stations Vertes, entrer dans le dispositif serait une façon de boucler la boucle. Obtenir un statut juridique et une meilleure reconnaissance de l'État pour leurs besoins viendrait en effet compléter ce que votre label leur offre : un positionnement « tourisme de nature » pour se démarquer et des outils de promotion pour se faire connaître.

*\*En cas d'absence de réponse passé le délai d'instruction, le silence vaut rejet. La commune peut demander par courrier le motif du rejet implicite ou renvoyer son dossier.*



## Communes du réseau entrées dans le dispositif :

### L'Argentière-La-Bessée (Hautes-Alpes)

19 décembre 2008 : délibération du Conseil Municipal  
15 mai 2009 : publication de l'arrêté préfectoral attribuant la dénomination « commune touristique »

### Livردun (Meurthe et Moselle)

25 février 2009 : délibération du Conseil Municipal  
16 avril 2009 : publication de l'arrêté préfectoral attribuant la dénomination « commune touristique »

### Éguzon-Chantôme (Indre)

30 mars 2009 : délibération du Conseil Municipal  
11 juin 2009 : publication de l'arrêté préfectoral attribuant la dénomination « commune touristique »

### Thônes (Haute-Savoie)

30 avril 2009 : délibération du Conseil Municipal  
26 mai 2009 : publication de l'arrêté préfectoral attribuant la dénomination « commune touristique »

### Et aussi

**Argentat (Corrèze)** sur arrêté préfectoral du 07 avril,  
**Beynat (Corrèze)** sur arrêté préfectoral du 20 avril,  
**Vernet les Bains (Pyrénées-Orientales)**  
sur arrêté préfectoral du 29 avril, etc.

# Dénomination en «commune touristique» : calculez votre capacité d'hébergement

Source : [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) > Territoires et aménagements > Environnement réglementaire > dossier Communes touristiques et stations classées (voir les documents à télécharger)

1) Calculez, à l'aide du tableau ci-dessous, votre capacité d'hébergement pour la population non permanente (A) :

Nature	Nombres		Coefficient de pondération		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	_____	X	2	=	_____
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret	_____	X	1	=	_____
Logements meublés classés et non classés	_____	X	4	=	_____
Emplacements en terrain de camping	_____	X	3	=	_____
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	_____	X	1	=	_____
Résidences secondaires	_____	X	5	=	_____
Chambre d'hôtes	_____	X	2	=	_____
Anneaux de plaisance	_____	X	4	=	_____
				Total	= _____

2) Notez votre population municipale résultant du dernier recensement :  
(B) = \_\_\_\_\_ habitants

3) Calculez votre pourcentage de capacité d'hébergements de la population non permanente :  
(A) / (B) X 100 = \_\_\_\_\_ %

4) Vérifiez, à l'aide du tableau ci-dessous, si ce pourcentage est suffisant pour constituer votre dossier :

Population municipale de la commune (habitants)	Pourcentage minimum exigé de capacité d'hébergement d'une population non permanente
jusqu'à 1 999	15%
de 2 000 à 3 499	12,5%
de 3 500 à 4 999	10,5%
de 5 000 à 9 999	8,5%
à partir de 10 000	4,5%

Vous souhaitez des conseils avant de déposer un dossier ?

Votre contact :

**Philippe BERNEZ,**

Directeur, tél. 03 80 54 10 49

e-mail :

[philippe.bernez@stationverte.com](mailto:philippe.bernez@stationverte.com)



## Remises de charte : le label Station Verte en fête !

Dès qu'une commune reçoit la notification de sa labellisation « Station Verte », une cérémonie officielle de remise de charte est organisée en lien avec la Fédération.

« L'objectif est double, explique Noël RAVASSARD, Président de la Fédération, marquer symboliquement l'entrée de la commune dans le réseau et permettre à cette dernière de présenter son label aux habitants, aux acteurs économiques et politiques locaux, aux media et aux partenaires ».

Inauguration de sentiers de randonnées, marché de terroir, concerts et spectacles, exposition photo, ateliers jardinage : c'est sur le ton de la convivialité que se déroulent de plus en plus souvent ces remises de charte. Les communes n'hésitent pas à adosser cette cérémonie à une manifestation festive pour le grand public. L'intérêt est ainsi de mettre en avant les atouts touristiques ayant permis d'obtenir la labellisation « Station Verte ». Voici quelques exemples de ces cérémonies festives :

### Issy l'Évêque (Saône et Loire)

**Date de la remise de charte : 16 mai**

**Programme en marge de la signature de la charte :** animations d'un groupe folklorique, mini-ferme avec animaux et anciens tracteurs, conférence sur la biodiversité et les produits du terroir, concours photo sur le thème de la nature, balade commentée du village et confection d'un parterre de fleurs pour les enfants.



Un gâteau pour fêter l'évènement

### Savonnières (Indre-et-Loire)

**Date de la remise de charte : 16 mai**

**Programme en marge de la signature de la charte :** marché de produits du terroir, producteurs bio, agriculture raisonnée et de multiples animations grand public telles que : promenade à dos de poney, visite du chantier de construction d'un bateau médiéval, balade en musique, tirage au sort pour gagner un panier de produits locaux, stands de restauration sur place, etc.

### Malbuisson (Doubs)

**Date de la remise de charte : 14 juin**

**Programme en marge de la signature de la charte :** Journée annuelle Voie Verte, invitant les promeneurs à laisser la voiture au garage pour une balade à pieds, en rollers ou à vélo autour du lac Saint-Point.

### Rétrospective des dernières remises de charte :

21/03 - Fleurie (Rhône)  
16/05 - Issy l'Évêque (Saône et Loire) et Savonnières (Indre-et-Loire)  
14/06 - Malbuisson (Doubs)  
26/06 - Urmatt (Bas-Rhin)  
04/07 - Burzet (Ardèche)  
26/07 - Auris en Oisans (Isère)  
27/08 - Plainfaing (Vosges)

### Et aussi :

12/09 - Saint Aubain sur Mer (Seine Maritime)  
19/09 - Lagnes (Vaucluse)  
08/10 - Ayen (Corrèze) => remise de la charte lors du Congrès 2009



Les Morvandiaux à Issy l'Évêque

### Bienvenue aux 11 nouvelles communes adhérentes, labellisées suite à la Commission nationale de classement et de contrôle du 01/07/2009 :

Merdrignac (22)  
Revel (31)  
Auris en Oisans (38)  
Saint-Aignan (56)  
Bagnoles-de-l'Orne (61)  
Aubusson d'Auvergne (63)  
Courpière (63)  
Vollere-Ville (63)  
Plainfaing (88)  
Bonneuil-Matours (86)  
Vouneuil-sur-Vienne (86)



Directeur de la publication : Noël RAVASSARD  
Fédération Française des Stations Vertes  
et des Villages de Neige  
BP 71698 - 21016 DIJON CÉDEX  
Tél. : 03 80 54 10 49 - Fax : 03 80 54 10 55

Rédacteur en Chef : Philippe BERNEZ  
Rédactrice en Chef adjointe : Samyra BENBACHIR  
Comité de rédaction : Ludovic BABY - Carine GUGGER  
Comité de lecture : Commission Promotion  
Communication

N°6 - Août 2009 - Tirage : 4 000 exemplaires

Maquette / mise en page : Studio Tartaix  
Impression : Technic-Color  
ISSN 1955-1096 ● Dépôt légal : Août 2009  
Crédit photos : Fédération - OT Plougouvelin  
Issy l'Évêque

© Kzenon - Oleksandr Telesniuk  
Hervé Rouveure - Ewa Walicka  
Photazz - Philippe Devanne - Delmo07  
Irina Fischer - Sandra Cunningham  
Alina Isakovich - Auremar - Fotolia.com



Explications avec  
Philippe KASPI,  
Directeur Général de l'ANCV"

## Equipements touristiques à vocation sociale : les aides de l'ANCV pour se développer

Transmettez  
cet article  
aux prestataires  
de votre station !



### Note :

Rappelons que la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose l'accessibilité des équipements publics pour les personnes en situation de handicap au plus tard en 2015.

### Porteurs de projet : téléchargez le dossier de demande d'aide sur

[www.ancv.com](http://www.ancv.com), rubrique «aides aux équipements». À envoyer à l'un des contacts ci-dessous en fonction du public ciblé en priorité :

Service Familles-jeunes  
**Contact :**  
Nicolas RANDY,  
nrandy@ancv.fr

Service Handicap  
**Contact :**  
Claudia DA COSTA  
RIBEIRO,  
cdacosta@ancv.fr

Service Personnes âgées  
**Contact :**  
Estelle GASPON-LE COQ,  
egaspon@ancv.fr



**Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre et particulièrement les plus démunis, telle est la mission dévolue de l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances**, établissement public placé sous la tutelle du secrétariat d'État chargé du Tourisme et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Outre l'émission et la diffusion des Chèques-vacances, l'ANCV utilise ses excédents de gestion pour soutenir les politiques sociales du tourisme et des loisirs.

Explications avec Philippe KASPI, Directeur Général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

### Ce programme d'aides peut concerner de nombreux professionnels du tourisme dans les Stations Vertes. Concrètement, qui peut y prétendre ?

Les prestataires favorisant : l'accueil des personnes en situation de handicap\*, l'accueil des vacanciers à revenus modestes ou en situation sociale difficile, le brassage social de tous les publics. Sont également concernés les prestataires qui mettent en place une politique tarifaire spécifique et adaptée à des publics aidés. Par ailleurs, la prise en compte du tourisme durable peut apporter une majoration de l'aide accordée.

### Quels sont les équipements éligibles ?

Tout d'abord les équipements relevant du tourisme social et ouverts à tout public : les villages de vacances, les maisons familiales de vacances, les centres internationaux de séjour, les auberges de jeunesse et les refuges. Sont aussi concernés : les établissements hôteliers indépendants en excluant les établissements appartenant à des chaînes de franchisés, l'hôtellerie de plein-air (campings caravanning homologués par arrêté préfectoral), les meublés de tourisme (gîtes rattachés à une fédération nationale, hors chambres d'hôtes).

Les aides sont attribuées pour les plans de création, de rénovation ou d'extension de structures touristiques avec hébergement ayant un projet d'investissement d'un coût minimum de 30 000 € et dont les travaux n'ont pas débuté au moment du dépôt du dossier. Pour les projets ayant un caractère social particulièrement marqué et portés notamment par des associations caritatives, le coût minimum retenu est ramené à 10 000 €

### Comment sont attribuées les aides ?

Les dossiers des porteurs de projets sont étudiés lors de réunions mensuelles par une Commission d'attribution des aides. Cette Commission est composée de neuf personnalités : trois représentants des syndicats (CFDT, CFTC, FO) au Conseil d'Administration de l'ANCV, trois par le Ministère en charge du tourisme et trois personnalités qualifiées désignées par le Ministère chargé du tourisme [NDLR : dont Philippe BERNEZ, Directeur de la Fédération des Stations Vertes].

### Une des réformes prévues dans la loi Novelli, dite de développement et de modernisation des services touristiques, prévoit d'élargir l'accès du Chèque-Vacances à tous les salariés des PME quel que soit leur revenu de référence et leur statut marital. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Oui, l'objectif est d'atteindre 500 000 porteurs/an dans les petites entreprises de moins de 50 salariés. Dans ces entreprises, on ne compte que 35.000 porteurs de Chèques-Vacances contre 3 millions dans celles de plus de 50 salariés et les trois fonctions publiques. Cette inégalité devrait ainsi être corrigée. En conséquence, les 160.000 professionnels du tourisme conventionnés avec l'ANCV devraient, dans un avenir proche, être payés encore plus souvent par Chèques-Vacances.

J'en profite pour vous faire part de mon souhait que l'ANCV soit plus engagée avec les professionnels dans la collecte et la diffusion de promotions, à l'année ou ponctuelles, réservées aux porteurs de Chèques-Vacances. Le nouveau site internet de l'ANCV, notamment son guide en ligne, devrait largement contribuer à faire connaître ces promotions auprès des comités d'entreprise et des salariés. Et c'est gratuit !